

L'an deux mille vingt-trois et le sept avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le trois avril deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT, Maire.

**Présents** : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Coralie SANGOY, Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET Céline CARREIRO, Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Nathalie DUMORD.

**Absents/Excusés** : Guy LONGEPIERRE (pouvoir à Roger THEVENOT), Robert GUILLARD (pouvoir à Patrice DUPONT), Anthony MARASCO (pouvoir à Françoise CURAILLAT).

**Ordre du jour** :

- Validation du PV de la séance précédente
- Désignation du secrétaire de séance,
- Rapport au conseil des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte administratif 2022
- Affectation des résultats 2022
- Subventions aux associations
- Vote des taux 2023 de la fiscalité directe locale
- Vote du budget primitif 2023
- Renouvellement de l'adhésion à la mission CEP proposée par le SYDESL
- Informations et questions diverses

-----  
Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et il déclare donc la séance valide.

Il donne ensuite lecture de la liste des délibérations portées à l'approbation du conseil précédent.

Rémi Besson rappelle qu'il attend toujours des explications sur l'augmentation de près de 75% du projet de restaurant scolaire et bibliothèque. Mr le Maire rappelle qu'il ne s'agit là que de l'approbation du dernier PV et que l'on ne va pas refaire le débat.

Christelle Chanaud évoque une erreur de date sur la délibération relative à l'emploi des saisonniers et demande une plus grande vigilance des secrétaires de séance .

Le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2023 est soumis à l'approbation du conseil municipal. Celui-ci est approuvé avec trois absentions .

La loi NOTRe fixe la nouvelle organisation territoriale de la République. Son article 107 prévoit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Par conséquent, une note de présentation brève et synthétique sur les informations financières essentielles est lue aux membres du Conseil.

### *Approbation du compte de gestion 2022*

Le compte de gestion est établi par le Trésorier . Les chiffres doivent être identiques à ceux du compte administratif  
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### *Approbation du compte administratif 2022*

Les résultats de clôture de l'exercice précédent sont annoncés ainsi que les restes à réaliser en dépenses et recettes. Une présentation synthétique des dépenses et recettes est faite par section.

Rémi Besson s'interroge sur l'imputation budgétaire des travaux de la cure (environ 75 000€). Mr le Maire lui a dit, lors de la dernière commission bâtiments, que ces derniers n'étaient pas des dépenses d'investissement et qu'on les retrouverait sur le compte d'entretien de bâtiments donc en fonctionnement. Or, le total des dépenses du compte 615221 est d'un peu plus de 32 000 euros. Ces dépenses ont donc bien été imputées en investissement alors qu'elles n'augmentaient pas la valeur du bâtiment. Annick Guyon explique que pendant près de 20 années la Trésorerie de La Chapelle de Guinchay prévenait le service administratif de la mairie de Crèches quand une imputation était incorrecte. Ce travail ne peut malheureusement plus être fait par le Service de Gestion Comptable de Mâcon, celui-ci n'ayant pas le personnel nécessaire à un suivi correct des comptes des collectivités gérées.

Annick Guyon s'interroge sur le déséquilibre du chapitre 041. En effet, il s'agit d'opérations patrimoniales qui s'équilibrent à l'intérieur de la section d'investissement. Elle signale que la Préfecture regarde particulièrement l'équilibre des opérations d'ordre et qu'il faut s'attendre à une remarque de leur part.

La Directrice Générale des Services va regarder à quoi correspondent ces opérations.

Après avoir entendu lecture du compte administratif de la commune,



Crèches-sur-Saône

Monsieur le Maire se retire de la salle, Monsieur Berthet Michel, doyen du conseil municipal, prend la présidence de la séance et demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte administratif 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 3 abstentions, 2 voix contre et 16 voix pour, adopte le compte administratif s'établissant comme suit :

Section de fonctionnement

Mandats émis	2 335 345,47 €
Titres émis	3 247 181,79 €

Solde d'exécution 2022	<b>911 836,32 €</b>
Report 2021	1 050 328,09 €
Résultat de clôture 2022	<b>1 962 164,41 €</b>

Section d'investissement :

Mandats émis	1 660 486,75 €
Titres émis	526 023,63 €

Solde d'exécution 2022	<b>-1 134 463,12 €</b>
Report 2021	936 276,13 €

Résultat 2022	<b>-198 186,99 €</b>
R.A.R. recettes 2022	23 500,00 €
R.A.R dépenses 2022	662 589,74 €

Résultat de clôture 2022	<b>-837 276,73 €</b>
--------------------------	----------------------

Résultat de clôture global du budget :
--

<b>1 124 887,55 €</b>
-----------------------

*Affectation des résultats 2022*

Le résultat de 2022 laisse apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 1 962 164.41 € et un déficit d'investissement cumulé de 837 276.73€ (- 198 186.99€ de déficit 2022 + 686 089.74€ de restes à réaliser), ce qui représente un excédent global de clôture de 1 124 887.55€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de combler le déficit d'investissement en affectant les résultats comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

**Article 1068**- solde d'exécution de la section d'investissement..... **837 276.73 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

**Ligne budgétaire 002** - résultat de fonctionnement reporté ..... **1 124 887.68€**

***Subventions aux associations***

Les travaux de la commission en charge des associations sont présentés par Claire DE CROMBRUGGHE. Celle-ci présente association par association, les propositions de subventions qu'elle proposera ensuite au vote du Conseil Municipal.

Elle tient à préciser que, cette année, les associations ont joué le jeu et que bon nombre d'entre elles ont rendu des dossiers complets. Mr Houdinet fait remarquer que c'est la moindre des choses pour obtenir des subventions.

**ACCUEIL DES CHARMILLES :**

Accueil de nuit pour les personnes en difficultés et des chambres pour personnes temporairement sans logement.

**ADMR :**

12 communes : Chaintré, Chânes, Chasselas, Crêches Sur Saône, Leynes, Loché, Pruzilly, Saint Amour Bellevue, Saint Vérand, Varennes les Macon, Vinzelles.

Total de 243 personnes aidées dont 115 dans notre commune ce qui représente 9 959 heures.

Communes	Nombre personnes accompagnées	Subventions attribuées
CHAINTRE	15	1 000 €
CHANES	21	200 €
CRECHES SUR SAONE	115	2 000 €
LEYNES	19	400 €
LOCHE	10	/
PRUZILLY	7	200 €
SAINT AMOUR BELLEVUE	18	100 €
SAINT VERAND	7	100 €
VARENNE LES MACON	11	400 €
VINZELLES	15	200 €
CHASSELAS	5	200 €
TOTAL	243	4 800 €

**AïKIDO : nouvelle association**

Mr BURNAZ ERIC en est le président.

Cette association a pour but :

- La pratique et la connaissance de l'Aïkido et de toutes activités ayant trait à cette discipline

La prise de participation dans d'autres associations ayant une activité complémentaire ou connexe

AMICALE BOULE CRECHOISE : à ce jour, pas de dossier.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS CRECHES :

PAS DE DOSSIER.

AMICALE DU PERSONNEL :

15 adhérents : 9 femmes et 6 hommes

Montant des dépenses : 5 024.90€    montant des recettes 4 914.45€

Activité de 2022 :

Traditionnelle soirée de vente à emporter ou à consommer sur place à la ferme Joug-Dieu.  
sortie du beaujolais nouveau au cours de laquelle une dégustation à l'aveugle a été organisée.  
Organisation d'un arbre de Noël pour les enfants des employés communaux .  
Après l'assemblée générale, un moment de convivialité autour d'une crêpe party a eu lieu .

Il est rappelé la présence de nombreux employés, venus aider au vin d'honneur lors de la soirée des vœux du maire ou autres cérémonies.

est également rappelé la disponibilité des employés qui assistent aux réunions des commissions en soirée donc en dehors de leurs heures de travail (embellissement, relation association, remise pour les maisons et balcons fleuries)

2 000€ de subvention représente 133,33€ par adhérent (soit 11.11€ par mois par adhérent) pour des employés qui s'investissent dans leur travail.

Alain Houdinet lance le débat sur l'utilisation de fonds publics pour financer des sorties qui ne concernent que peu d'agents .

Patrice Dupont rappelle qu'il a participé à certains voyages organisés par l'association car sa femme travaillait pour la Mairie . Ces sorties permettaient aux participants de se côtoyer hors du cadre professionnel .

Annick Guyon rappelle que les associations de personnels communaux ont été dissoutes après l'instauration du régime indemnitaire sauf à Crêches sur Saône .

AMIS DU BOCAGE :

PAS DE DOSSIER l'année dernière.

Nous allons les relancer cette année car nous avons malheureusement des Crêchois et Crêchoises à l'EHPAD de La Chapelle de Guinchay. Cette association organise des animations pour divertir les patients.

AMITIES ET LOISIRS :

Pas de versement de subvention car prise en charge du repas des aînés par la municipalité .

ASSOCIATION DES RESTOS DU CŒUR :

Mise à disposition d'une salle et d'un véhicule donc pas de subvention d'allouée .

LES AMIS DE LA MUSIQUE DE SYLVAIN GUERIN :

60 adhérents dont 19 Crêchoise et 6 Crêchois.



Crèches-sur-Saône

*L'association des amis de l'école de musique de Sylvaine Guérin a pour but de créer des liens d'amitié entre ses membres grâce à la pratique musicale.*

*Les adhérents ont l'opportunité de se produire sur scène et de participer à de nombreuses activités (concert des élèves ou concours, téléthon, manifestations pour la recherche contre le cancer ou des œuvres caritatives).*

*L'association organise également depuis de nombreuses années les qualifications des coupes d'Europe pour l'est de la France au mois de Mai. C'est une manifestation importante qui réunit de nombreux candidats. Les finales se déroulent à l'étranger fin Octobre et réunissent de nombreux pays.*

*Avec les bénéfices récoltés en cours d'année, l'association alloue une subvention aux élèves qualifiés pour leur permettre de participer à moindre frais aux finales. Cette aide financière permet aux familles de pouvoir participer à moindre coût à cette belle aventure. L'association organise en général un voyage en bus ou en train.*

Cette année les qualifications se dérouleront à Château Gontier dans la Mayenne le 29 Octobre 2023. Frais de déplacement estimé à 15 000€.

A la demande de Claire De CROMBRUGGHE, Mmes GUERIN, DUPRESSOIR et Mr COMANDE se sont rendus à la Cité Fleurie pour une animation qui a été très appréciée dans les résidents.

A savoir qu'ils interviennent depuis plusieurs années dans des EHPAD sur Mâcon et Belleville.

**BADMINTON :**

128 adhérents en 2023 mieux qu'en 2022 (103 adhérents)

30 Crêchois dont 8 filles.

Dossier complet sans demande précise de montant de subvention.

**BIBLIOTHÈQUE :**

Pas de dossier à ce jour.

La subvention sert principalement à l'achat des livres, logiciel...

**CHASSE SAINT HUBERT :**

Pas de demande de subvention mais gratuité de l'utilisation du Four à Chaux .

**COMITÉ CYCLISTE :**

35 licenciés dont 9 Crêchois

**COOP SCOLAIRE ELEMENTAIRE :** Chapitre 11 article 6281. Il semblerait que la participation versée par la commune ne soit pas une subvention mais une cotisation ou concours divers (vu avec le Conseiller aux Décideurs Locaux) donc prévisions non incluses ici.

**COOP SCOLAIRE MATERNELLE :** Chapitre 11 article 6281

**CPC (Comité Pédestre Crêchois) :** en sommeil pour le moment. Pas de dossier.

**DON DU SANG :**

45 bénévoles, recherche de nouveaux donneurs, et fidélisations des anciens.

Promotion dans les manifestations, magasins et devant les écoles.

Pas de demande précise de montant de subvention.

**FNACA :**

Pas de demande de subvention.

**FOYER RURAL :**

541 adhérents dont 172 Crêchoises et 72 Crêchois.

Différents ateliers : 13 sportifs, 8 dédiés à la danse, 13 plutôt culturels et 10 voués au bien-être.



Crèches-sur-Saône

*Après 2 années bien difficiles à essayer de tenir la tête hors de l'eau, l'association « Foyer Rural de CRECHES SUR SAONE » a repris le cours normal de ses activités et manifestations : galas, exposition, représentations théâtrales, soirées musicales, humour et découverte et une nouveauté, la boum halloween en collaboration avec le Sou des Ecoles, Amitiés Loisirs et la commission culture.*

*L'association est ravie de revoir grand nombre d'adhérents qui ont trouvé leur bonheur dans l'une ou plusieurs des activités proposées. Des activités ont toutefois dû être annulées faute de nombre suffisant de participants.*

*Elle est également fière d'avoir pu maintenir des tarifs encore attractifs malgré un déficit enregistré la saison précédente. Heureusement, des aides financières sollicitées et reçues au Foyer ont permis d'amoindrir ce déficit.*

*Le budget prévisionnel se veut optimiste puisqu'il compte sur la réussite de ses manifestations. Mais il doit malheureusement également compter sur les aides financières dont celle de la commune, qui représente également une marque de soutien au Foyer et aux bénévoles qui la gèrent et l'animent.*

#### **HARMONIE :**

41 adhérents dont 8 Crêchois.

8 concerts dans différents départements ainsi qu'à Crèches dont un à la Cité Fleurie qui est fort apprécié.

L'harmonie est présente lors des cérémonies officielles.

Les achats de partitions, réparations et/ou achats d'instruments de musique sont coûteux.

#### **INTERCLASSE :**

Aide au départ de financement pour les conscrits.

#### **JSC :**

417 adhérents dont 17 Crêchoises et 86 Crêchois

76 dirigeants/éducateurs/animateurs, 8 arbitres.

3 stages de foot : Pâques – Été – Toussaint

Charges d'exploitation beaucoup plus importantes par rapport à la saison dernière : 218 449.75€ contre 163 945.42€

Le résultat de l'exercice est juste équilibré grâce à la subvention perçue pour le véhicule.

La trésorerie est en baisse avec l'autofinancement du minibus et une hausse de certains postes de charges.

#### **JU JI T SU :**

47 adhérents dont 7 Crêchoises et 7 Crêchois

Déficit de 1 850.52€ : le déficit annoncé est dû au COVID avec des cotisations non payées, des remboursements ou avoirs sur la saison suivante ainsi que l'obligation de rémunérer les salaires pendant l'arrêt des cours.

La nouvelle présidente est Mme PUJO-PAY Sylvie.

Deux stages avec des intervenants fédéraux et suisse seront organisés.

(Demande de subvention de 150€)

#### **SOCIÉTÉ DE PÊCHE L'ARLOISE :**

Pas de subvention de versée en 2022 car pas de dossier.

673 cartes en 2022. Demande de subvention de 1 000€

Achat de 10 000 fingerlings de brochets (5cm) pour dispersion sur la totalité du parcours de pêche géré par l'AAPPMA (8200 euros TTC à l'achat).

#### **LES AMIS DU CHATEAU D'ESTOURS :**

Association dissoute

#### **MEMOIRE ET HISTOIRE DE CRECHES :**

Pas de dossier en 2022. Pas encore reçu pour cette année.

#### **NOUNOU ET CIE :**

14 adhérentes.

Dons des parents : 330€ (27 familles)  
Possibilité de racheter des modules pour la babygym ?

**PAC (PETANQUE AMICALE CRECHOISE) :**

127 adhérents, 28 nouvelles licences  
Week-end de l'équipe féminine en ligue : 1605.29€ / boulodrome : 300€  
Déficit sur l'exercice de 588.34€

*La subvention permettrait l'acquisition d'Équipements et de matériel d'entraînement dans le local et de promouvoir des compétitions féminines.*

*Elle permettrait également de participer à la location du boulodrome de Mâcon pour l'hiver.*

**POMPIERS CORMORANCHE :**

Feux d'artifice au plan d'eau ?  
Dominique Rabilloud rappelle que la commune de Crèches sur Saône a bien de la chance que le SDIS de l'Ain ne facture pas l'intervention des pompiers de Cormoranche lors du feu d'artifices.

**RESTAURANT SCOLAIRE :**

Pas reçu de dossier

**VESPA CLUB DU VAL DE SAONE :**

29 adhérents dont 1 crêchoise  
9 sorties dans différents départements

*Cette association souhaite pouvoir poursuivre leur contribution à l'animation de fêtes organisées sur la commune et y organiser un rassemblement d'autres clubs de Vespa et faire connaître notre région. La subvention aiderait à l'équipement de banderoles et logos aux couleurs du « vespa club du val de Saône » - Crèches sur Saône.*

**SOU DES ECOLES :**

Pas de subvention en 2022 en raison de l'absence de pièces dans le dossier. Nombreuses relances ont été faites. Cependant, 4 650€ soit 15€ par enfant x 310 élèves, ont été versée par le Sou des Ecoles à la coopérative scolaire dans le but de co-financer les projets pédagogiques mis en place par l'école de Crèches.

*But de l'association : Promouvoir des projets pour récupérer des fonds / participer aux projets pédagogiques de l'école / continuer d'établir le lien entre les enfants, parents, enseignants.*

**T3C (TENNIS CLUB CRECHOIS) :**

18 adhérents 1 crêchois et 8 crêchoises.

*T3C souhaite relancer l'école de Tennis, réitérer les journées « découverte » à l'école. L'association aimerait également acheter des tenues aux joueurs adultes qui participent aux tournois.*

**LE BIEF DE L'ARLOIS :**

11 adhérents

Travaux de la petite pelle en aval de la RN6 qui a été remplacé et sécurisé par l'entreprise Dupont, ces travaux ayant été pris en charge par l'association.

Le but de l'association est de représenter les riverains du bief auprès des autorités et faire en sorte que le débit de l'eau soit constant et de qualité.

*L'association souhaite ainsi :*

*Financer la réparation effectuée sur la petite pelle en aval de la RN6*

*Réparer le mur qui menace de s'effondrer en limite des parcelles 211-105-129  
Assurer la liaison avec la municipalité et le Gémapi.  
Assurer l'information des riverains.*

*Annick Guyon espère que les adhérents ne sont pas les propriétaires des terrains. Or c'est le cas. Elle s'interroge sur la légalité de faire financer des travaux sur des terrains privés par des fonds publics Même remarque d'Alain Houdinet.*

Après en avoir débattu, deux élus faisant partie du bureau des associations demanderesse quittent la séance.

Le conseil municipal à 17 voix POUR, 0 contre et 4 abstentions, approuve le tableau suivant faisant état des subventions allouées aux associations :

	Subvention votée en 2022	Subvention versée 2022	Subvention votée en 2023
ACCUEIL DES CHARMILLES	500,00 €	500,00 €	500,00 €
ADMR	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
AIKIDO			250,00 €
AMICALE BOULE CRECHOISE	300,00 €	300,00 €	300,00 €
AMICALE DU PERSONNEL	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
AMIS DU BOCAGE	155,00 €	0,00 €	200,00 €
LES AMIS DE LA MUSIQUE	0,00 €	250,00 €	250,00 €
LES AMIS DE LA MUSIQUE EXCEPTIONNEL			1 250,00 €
BADMINTON	300,00 €	300,00 €	300,00 €
BIBLIOTHEQUE	3 100,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €
COMITE CYCLISTE	250,00 €	250,00 €	250,00 €
DON DU SANG	200,00 €	200,00 €	200,00 €
FOYER RURAL	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
FOYER RURAL EXCEPTIONNEL			500,00 €
HARMONIE	1 500,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €
INTERCLASSE	200,00 €	200,00 €	200,00 €
JSC	3 000,00 €	3 000,00 €	3 200,00 €
JU JIT SU	200,00 €	200,00 €	200,00 €
LA PECHE L'ARLOISE	300,00 €	pas dossier	300,00 €
LA PECHE L'ARLOISE EXCEPTIONNEL	0,00 €	0,00 €	700,00 €
MÉMOIRE ET HISTOIRE DE CRECHES	500,00 €	pas de dossier	500,00 €
NOUNOUS	200,00 €	200,00 €	300,00 €
PAC	800,00 €	800,00 €	1 000,00 €
POMPIERS CORMORANCHE	150,00 €	0,00 €	150,00 €
RESTAURANT SCOLAIRE	500,00 €	500,00 €	500,00 €
SCOOTER VESPA CLUB	200,00 €	200,00 €	200,00 €
SOU DES ECOLES	300,00 €	pas de dossier	500,00 €
TENNIS CLUB CRECHOIS	200,00 €	200,00 €	200,00 €
LE BIEF DE L'ARLOIS	250,00 €	250,00 €	250,00 €
LE BIEF EXCEPTIONNEL			750,00 €
JSC Stage foot	800,00 €	pas de dossier	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>24 850,00 €</b>
<b>NON AFFECTE</b>			<b>5 150,00 €</b>
<b>BUDGET GLOBAL</b>			<b>30 000,00 €</b>

**Vote des taux 2023 de la fiscalité directe locale**

Il est proposé au Conseil de reconduire les taux adoptés en 2022 :

- Taxe sur le foncier bâti : 37.34%
- Taxe sur le foncier non bâti : 50.62 %
- Taxe d'habitation : 10.41 % Il s'agit uniquement des taxes d'habitation sur les résidences secondaires .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux des taxes directes locales pour 2023 comme suit (sans changement par rapport à 2022):

	<u>TAUX 2023 VOTES PAR LA COMMUNE</u>	<u>BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES</u>	<u>PRODUIT FISCAL ATTENDU</u>
<u>FONCIER BATI</u>	37.34%	5 486 000	<u>2 048 472€</u>
<u>FONCIER NON BATI</u>	50.62%	70 900	<u>35 890€</u>
<u>TAXE D'HABITATION</u>	10.41%	102 648	<u>10 685€</u>

Seules les bases ont été revues à la hausse par les services de l'État.

Valérie Bouilloux présente également à l'ensemble du Conseil un état de la dette. Sans nouvel emprunt (ce qui est peu probable pour financer le projet de restaurant scolaire / bibliothèque), la dette devrait être totalement remboursée en 2025.

**Vote du budget primitif 2023**

Une présentation du budget 2023 est faite à l'ensemble du Conseil, section par section, sachant que la commission Finances s'est réunie deux fois afin d'étudier ligne par ligne les prévisions de 2023.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes avec un montant de 4 172 456,68 €.

Mr le Maire fait remarquer que la commune a un autofinancement prévisionnel de 1 535 494,29€.

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Libellés	BP 2023	Libellés	BP 2023
<b>011</b> Charges générales fonctionnement (électricité, eau, entretien, fournitures...)	<b>982 650,00</b>	<b>002</b> Excédents de l'année précédente	<b>1 124 887,68</b>
<b>012</b> Charges de personnel (salaires et cotisations)	<b>1 268 330,00</b>	<b>013</b> Remboursement sur salaires et cotisations	<b>20 000,00</b>
<b>014</b> Prélèvement impôts FPIC, FNGIR	<b>148 681,00</b>	<b>70</b> Produits de prestations de service (cimetière + panneaux publicitaires, garderie et plan d'eau)	<b>84 200,00</b>
<b>65</b> Participations, versements à divers organismes (MBA)	<b>204 677,42</b>	<b>042</b> Différence de réalisation sur cession	<b>0,00</b>
<b>66</b> Charges financières (intérêt emprunts)	<b>2 763,00</b>	<b>73</b> Impôts et taxes Autres taxes (électricité, pylones.) Attributions de compensation	<b>2 648 450,00</b>
<b>67</b> Dépenses exceptionnelles	<b>0,00</b>	<b>74</b> Dotations et subventions	<b>113 919,00</b>
<b>042</b> Amortissements et cessions	<b>29 860,97</b>	<b>75</b> Produits location divers immeubles (loyers, communaux)	<b>181 000,00</b>
<b>023</b> Virement à la section d'investissement (auto-financement)	<b>1 535 494,29</b>	<b>76</b> Produits financiers	<b>0,00</b>
		<b>77</b> Produits exceptionnels sortie inventaire matériel	<b>0,00</b>
<b>Total</b>	<b>4 172 456,68</b>	<b>Total</b>	<b>4 172 456,68</b>



<b>OPÉRATION N° 110 : ACQUISITION MATERIEL</b>	
DÉPENSES	
tables pique-nique	1 812 €
école/cantine/jeux de cours	20 000 €
chariot pour stockage et déplacement lits sieste	200 €
achats divers d'équipements	22 988 €
informatique mairie	30 000 €
<b>TOTAL</b>	
	<b>75 000,00 €</b>

<b>OPÉRATION N° 111: ENVIRONNEMENT</b>	
DÉPENSES	
PAV semi-enterrés vers service technique + parking tennis	50 000 €
étude environnementale acte 2	15 000 €
panneau information durée de vie des déchets	1 000 €
<b>TOTAL</b>	
	<b>66 000,00 €</b>

<b>OPÉRATION N° 112: ECLAIRAGE PUBLIC</b>	
DÉPENSES	
tranche 4	100 000,00 €
tranche 5	100 000,00 €
<b>TOTAL</b>	
	<b>200 000,00 €</b>

<b>OPÉRATION N° 115 : VEHICULES</b>	
DÉPENSES	
<b>TOTAL</b>	
	<b>0,00 €</b>

<b>OPÉRATION N° 116 : TRAVAUX DE VOIRIE</b>	
DÉPENSES	
route du Port d'Arciat	600 000,00 €
<b>TOTAL</b>	
	<b>600 000,00 €</b>

<b>OPÉRATION N° 127 : TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRES</b>	
DÉPENSES	
restes à réaliser 2022	1 100,00 €
<b>TOTAL</b>	
	<b>1 100,00 €</b>

<b>OPÉRATION N° 129 : TRAVAUX CIMETIERE</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
colombarium	14 307,60 €
exhumations	5 692,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00 €</b>

<b>OPÉRATION N° 151 : TRAVAUX EMBELLISSEMENT</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
Cité fleurie: achat de bacs, vivaces, arbres	15 000 €
Arbres: espace Claudia, champ du moulin	2 000 €
<b>total</b>	<b>17 000,00 €</b>

<b>OPÉRATION N° 207: FOUR A CHAUX</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
<b>total</b>	<b>0,00 €</b>

<b>OPÉRATION N° 208 :SPORTS</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00 €</b>

<b>OPÉRATION N° 210: RESTAURANT SCOLAIRE</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
	1 190 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 190 000,00 €</b>

<b>OPÉRATION N° 212: ACQUISITION TERRAINS</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00 €</b>

<b>OPÉRATION N° 213: REVISION PLU</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
	25 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 000,00 €</b>

<b>OPÉRATION N° 218: VIDEO PROTECTION</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
mise sous caméras de la mairie (intérieur) vidéo urbaine dont PAV (cité fleurie, rue d'Estours, Joug Dieu, RD906, Charrière Gautier)	60 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 500,00 €</b>

<b>OPÉRATION N° 220: SECURITE</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
Défibrillateur voie publique RD 906 Nord	2 000,00 €
Commission sécurité travaux, imprévus suite visites	5 000,00 €
défense incendie (point d'eau)	4 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 000,00 €</b>

<b>OPÉRATION N° 221: ATELIERS MUNICIPAUX</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
<b>TOTAL</b>	

<b>OPÉRATION N° 222: PLAN D'EAU</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
panneaux affichages	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 000,00 €</b>

<b>OPÉRATION N° 95: TRAVAUX DE BATIMENTS</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
restes à réaliser 2022	42 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 000,00 €</b>

<b>OPÉRATION N° 223: CHAUFFERIE BOIS</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
étude de faisabilité	6 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 600,00 €</b>

<b>OPÉRATION N° 224: RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
	200 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>200 000,00 €</b>

Pour la section d'investissement, l'équilibre a pu se faire sans recours cette année à l'emprunt avec des subventions déjà notifiées pour un montant de 103 500€ dont 80 000€ octroyés par le Département pour le projet « cantine bibliothèque) .

Rémi Besson signale que ce montant est forfaitaire quel que soit le montant des travaux engagés puisque la commune de St Symphorien d'Annelles a obtenu la même somme avec un projet nettement moins coûteux .

Les recettes estimées au titre du FCTVA ainsi que le montant de la taxe d'aménagement sont plus élevées qu'en 2022.

Par conséquent, le montant alloué au programme du Restaurant Scolaire / Bibliothèque est augmenté par rapport aux prévisions initiales puisque porté à 1 190 000€ (contre 600 000€ au départ).

Une prévision de 30 000€ apparaît sur le programme 110 pour l'informatique de la Mairie. En effet, de nombreux problèmes subsistent du fait du vieillissement du réseau. Il convient donc de remettre à jour les devis présentés par Partner et d'engager des travaux afin d'éviter tout nouveau problème.

Alain Houdinet et Rémi Besson rappellent que lors du dernier Conseil il leur avait été dit qu'il n'y avait aucun souci sur la sécurité des données en cas de recours au télétravail. Il leur est de nouveau répondu qu'il n'y a aucun danger. Pourtant, il y a de plus en plus de piratage informatique et aucune mairie n'est à l'abri.

De même, on peut se demander si ces dysfonctionnements sont à l'origine de l'impossibilité de lecture des enregistrements audio réalisés pour les réunions de Conseil, à revoir ...

Alain Houdinet demande, de même, si la transmission des données entre les différents services est sécurisée lors de l'utilisation du logiciel du cimetière. Aucun risque non plus, réponse de Dominique Rabilloux. Alain Houdinet n'est pas d'accord.

Après présentation du budget primitif 2023, le conseil municipal, approuve ledit budget à l'unanimité.

### *Renouvellement de l'adhésion à la mission CEP proposée par le SYDESL*

Michel Berthet rappelle la nécessité pour tous de regarder de plus près ses dépenses énergétiques.

Il indique que la commune peut être accompagnée par le SYDESL pour l'élaboration de son plan de transition énergétique contre une cotisation d'environ 1 500€ par an.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations CS22-045, CS22-059 et CS22-061 en date du 13 octobre et du 15 décembre 2022 du comité syndical du SYDESL,

Considérant que le SYDESL est Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité pour le département de Saône et Loire et à ce titre chef de file de la transition énergétique sur le territoire,

Considérant la crise énergétique actuelle et les besoins nouveaux de la commune de Crèches-sur-Saône en matière de transition énergétique,

Monsieur le Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

En application des engagements mondiaux adoptés dans l'Accord de Paris, ainsi que de leurs déclinaisons aux échelles européenne et nationale, le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL) met en place des initiatives visant à lutter contre le dérèglement climatique, notamment dans le champ de l'efficacité énergétique et de la performance énergétique.

Dans le but d'aider les collectivités de Saône-et-Loire à mettre en œuvre leur plan de transition énergétique, le SYDESL engage un dispositif d'accompagnement aux études et aux investissements d'économies d'énergie et de performance énergétique dans le patrimoine bâti public et l'éclairage public. Il vise à traduire les nouvelles obligations réglementaires par la recherche de résultats au travers de rénovations performantes et d'autoconsommation le cas échéant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

-APPROUVE l'adhésion de la commune au règlement de performance énergétique et d'énergies renouvelables conformément aux documents annexés ;

-AUTORISE le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, les éventuels avenants, annexes, et tout autre document nécessaire ;

-NOMME Michel Berthet, comme élu référent de la démarche et accepte de fournir au SYDESL son contact direct (email et numéro de téléphone) ;

-CHARGE le Maire de signer tout document afférent

### *Informations et questions diverses*

Un Conseil ayant eu lieu fin mars, aucunes informations ou questions diverses

*La séance est levée à 21H05*

Le Maire  
Roger THEVENOT



La secrétaire de séance  
Annick Guyon

